

mes sont susceptibles. Je reconnais, volontiers, les excellentes qualités des métis-anglais, seulement je voudrais que leurs panégyristes reconnussent aussi les qualités de nos métis-canadiens; qualités qui peuvent différer de celles de leurs compatriotes, mais qui ne sont ni moins nombreuses, ni moins recommandables.

### § 3. LES SAUVAGES.

Sous le nom de sauvages, on désigne, en Canada, toutes les tribus aborigènes de l'Amérique. Les Anglais les appellent "Indians," et partout on les reconnaît sous l'appellation des "Peaux-Rouges." Sans entrer dans l'examen du plus ou moins de justesse de ces différents noms, nous désignerons, sous le nom de sauvages, tous les naturels du "Département du Nord," non pas que tous soient d'un caractère barbare, féroce ou sauvage, mais bien, parce qu'il y a quelque chose de sauvage dans leur genre de vie ou, par opposition, au titre de civilisées, donné aux nations qui pratiquent une religion, vivent sous une forme de gouvernement, obéissent à des lois et se livrent aux arts ou à l'industrie.

Il n'y a encore qu'un demi siècle, les sauvages du "Département du Nord" n'avaient aucune notion du christianisme, pas même de culte défini ou régulier: encore aujourd'hui, à peu près tous, chrétiens ou infidèles, ont conservé leurs habitudes sociales. La chasse et la pêche, à de très rares exceptions près, constituent leur unique ressource, comme leur occupation exclusive. Le sauvage est non seulement nomade, mais même errant et aventurier. Point de maison en général, pas même de demeure fixe, des tentes de peaux (loges), des cabanes d'écorces ou de branches d'arbres, voire même, de neige et de glace, souvent, la grande cabane du bon Dieu qui n'a de dôme que la voûte étoilée ou nébuleuse. Voilà l'habitation du sauvage, qu'il déplace quand bon lui semble. Quelques familles vivent isolées, d'autres se réunissent par camps, plus ou moins considérables, suivant les chances de la pêche ou de la chasse.

Quoique, en général, les sauvages n'aient aucune espèce de gouvernement, aucun code de lois, cependant, chez quelques tribus, chez celles surtout qui font encore la guerre, il y a un certain ascendant exercé par des chefs, dont l'autorité est bien limitée, à moins que ces chefs, à force de payer d'audace, ne finissent par inspirer la crainte à leurs frères. Une supériorité véritable, une plus grande habileté et parfois, une plus grande bonté aussi, ont groupé autour de quelques individus, une famille nombreuse, accrue d'un certain nombre d'amis et là, l'autorité patriarcale de l'homme mur ou du vieillard s'exerce avec une certaine assurance.

Les sauvages du "Département du Nord" voyagent beaucoup,